

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

Arrondissement d'Annecy

COMMUNE DE MASSINGY

COMPTE-RENDU
Séance Conseil Municipal du 19 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Massingy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BLOCMAN.

Date de convocation : 13 mai 2022

Présents : M. Jean-Michel BLOCMAN, Maire ;

Mmes BUTTIN Océane, LEPREVOST Audrey, MM BUTTIN Alexis, CORDIER Laurent, FRITSCH Sébastien, GRILLET Anthony (retard réunion communauté de communes), JOURNET Thibaut, MAIRE James, PERRIER Alain, TIOULONG Félicé

Absente excusée : CHATELLIER-TOURREL Anne-Sophie

Pouvoir : Mme CHATELLIER-TOURREL a donné pouvoir à Mme LEPREVOST

Démissions : DURAND Françoise, OCHALEK Christelle

Décès : Mme GENOUX Gilberte

Mme BUTTIN Océane a été élue secrétaire de séance

N° DEL 21/2022

7.10.2 Tarifs

Objet : FINANCES – Tarifs « cantine municipale »

M. le Maire rappelle qu'il y a de nombreuses années que le coût de la cantine enfant n'a pas été révisé, c'est pourquoi il propose au vu de l'inflation, le tarif suivant pour la rentrée 2022/2023 :

- Repas enfant : 5.50 euros
- Repas enfant hors délai à 11.00 €
-

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **FIXE à compter du 1^{er} septembre 2022 :**
- le tarif du repas enfant à 5.50 €
- le tarif du repas enfant hors délai à 11.00 €
- **CONSERVE les autres tarifs :**
- le tarif du repas adulte à 8.50 €
- le tarif du repas adulte hors délai à 17.00 €

N° DEL 22/2022

7.10.2 Tarifs

Objet : FINANCES – Tarifs « garderie »

M. le Maire rappelle qu'il y a de nombreuses années que le coût de la garderie n'a pas été révisé. Compte-tenu de l'inflation, il propose de réviser les tarifs ci-dessous pour la rentrée 2022/2023 :

- **Session pleine 1h30** : PLEIN TARIF, soit 2.50 euros
- **Demi-Session 45 mn** (deuxième partie garderie du matin et première partie de garderie après-midi) : DEMI TARIF, soit 1.25 euros
- La session pleine hors délai à 5.00 euros
- La demi-session hors délai à 2.50 euros

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ **FIXE à compter du 1^{er} septembre 2022 :**

- La session pleine à 2.50 euros,
- La demi-session à 1.25 euros
- La session pleine hors délai à 5.00 euros
- La demi-session hors délai à 2.50 euros

N° DEL 23/2022

7.5 Subventions

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION CDAS 2022

M. le Maire rappelle au Conseil les travaux qui pourraient être programmés pour l'année 2022, selon les aides qui seront attribuées :

- installation des badges pour les bâtiments communaux
- parking vers la salle des fêtes
- réfection route de Renex

Il propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS)

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** l'aide du Conseil départemental au titre du CDAS pour les opérations précitées
- **AUTORISE** M. le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants et à signer tous documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance.